

# Pages jurassiennes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **31 (2004)**

Heft 125

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

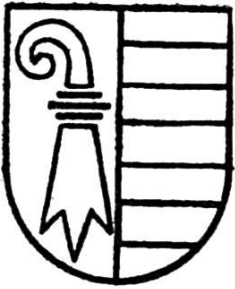
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Pages jurassiennes

## UN EXEMPLE A IMITER CHEZ-NOUS....

Nos amis jurassiens peuvent être fiers. Dans l'élaboration de leur Constitution, ils n'ont pas oublié un élément qui a forgé leur beau pays : La langue typique de cette population. Comme partout ailleurs, le français s'est taillé la part du lion, au risque, avec le temps, d'éliminer le patois jurassien qui a sa valeur propre. Au moment où ils se sont rendu compte du danger qu'elle courrait, en constatant cette évolution, ils ont décidé d'inscrire dans leur Constitution, l'enseignement du patois jurassien dans les écoles d'Etat.

Pour vous en convaincre, nous vous reproduisons l'Arrêté décidant l'introduction dans notre nouvelle Constitution :

### "Séquences didactiques du PATOIS"

Il me semble qu'au moment où le travail de la Commission de la Constituante fribourgeoise va exposer le fruit de son travail, il serait urgent de proposer à notre gouvernement qu'une telle "séquence" soit inscrite dans la nouvelle Constitution. Ce serait faire un pas de géant, dans le but de sauvegarder notre vieux parler dans notre population. Et dire que nous sommes arrivés au dernier moment pour ce faire. Alors, nous inspirant de nos amis Jurasiens, saisissons cette unique occasion qui ne se représentera pas !



## REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

### ARRETE PORTANT INTRODUCTION DE LA COLLECTION "SEQUENCES DIDACTIQUES DE PATOIS"

Le Département de l'Education,

vu les articles 50, alinéa 1, 140 et 141 de la loi scolaire du 20 décembre 1990 <sup>1</sup>,

vu les articles 264 à 268 de l'ordonnance scolaire du 29 juin 1993 <sup>2</sup>,

Arrête :

**Article premier** <sup>1</sup> La collection "Séquences didactiques de patois", réalisée en collaboration entre le Service de l'enseignement, l'Economat cantonal et la Plate-forme 4 de la HEP BEJUNE, est reconnue en qualité de moyen d'enseignement officiel destiné aux écoles primaires et secondaires.

<sup>2</sup> La collection "Séquences didactiques de patois" se présente sous la forme d'un coffret comprenant une brochure de référence, un livre de chant avec des enregistrements audio ainsi qu'un CD Rom multimédia.

Art. 2 <sup>1</sup> Dès le début de l'année scolaire 2003-2004, la collection "Séquences didactiques de patois" est utilisée de manière occasionnelle dans les classes primaires dans le cadre des leçons de français, d'éducation musicale et de connaissance de l'environnement et à l'école secondaire dans des activités interdisciplinaires.

<sup>2</sup> L'utilisation occasionnelle de la collection "Séquences didactiques de patois" s'inscrit dans le cadre de la mission de conservation et de mise en valeur du patois posée par l'article 42, alinéa 2, de la Constitution cantonale.

Art. 3 <sup>1</sup> Les livraisons aux écoles concernées sont effectuées par l'Economat cantonal à raison d'un coffret au moins par école de la collection "Séquences didactiques de patois".

<sup>2</sup> Les écoles ont la faculté de commander des exemplaires supplémentaires de la collection complète et de ses composantes auprès de l'Economat cantonal.

<sup>3</sup> Le prix d'acquisition de la collection et de ses composantes est fixé par l'Economat cantonal.

Art. 4 <sup>1</sup> L'information générale aux enseignants relative aux séquences didactiques de patois est assurée par le Service de l'enseignement.

<sup>2</sup> Les mesures d'information détaillée et de formation des enseignants à l'utilisation des séquences didactiques sont assumées par la Plate-forme 3 de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE en concertation avec le Service de l'enseignement.

Art. 5 <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> Il est communiqué :

- au Service de l'enseignement;
- aux conseillers-conseillères pédagogiques;
- à l'Economat cantonal;
- à Mme Agnès Surdez et MM. Denis Frund, Bernard Chappuis et Louis-Joseph Fleury;
- à la plate-forme 3 de la Haute Ecole pédagogique BEJUNE;
- aux directions des écoles primaires et secondaires;
- aux directions des écoles privées (à titre d'information);
- à la Fédération des associations de défense des patois jurassiens/

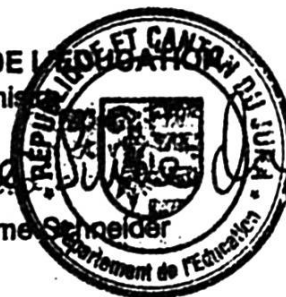
<sup>3</sup> Il est publié au Journal officiel.

Delémont, le 6 février 2003

DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION

La Minis

Elisabeth Baume-Schneider



## Une édition inscrite dans une perspective de développement

### Éditer aujourd'hui

Prévoir un moyen d'enseignement signifie tenir compte à la fois des chemins multiples d'accès aux connaissances de la part des élèves, et des médias accessibles aux écoles.

La voie habituelle des documents didactiques est l'imprimé, sous forme de livre ou de fiches. Sa rédaction suppose le recours aux outils informatiques et donne donc accès à beaucoup d'autres véhicules d'informations. Des perspectives nouvelles s'ouvrent.

Quand les auteurs se sont mis au travail, ils ont requis les services du Centre de ressources de l'IPJ/HEP BEJUNE<sup>1</sup>, appelé alors Centre DOCAV de l'institut pédagogique de Porrentruy. Ils ont ainsi été amenés à utiliser l'image, le son, les jeux interactifs, le film, l'édition numérique pour présenter un aspect du patrimoine jurassien aux écoliers du canton.

À travers Tic 2002 puis Educ 2006<sup>2</sup>, l'école jurassienne mène une politique d'intégration des technologies de l'information ambitieuse et réaliste. Les écoles sont équipées, les enseignants sont prêts à utiliser les outils d'aujourd'hui, les écoliers sont intéressés, toutes les conditions sont réunies pour faire un pas dans l'avenir. L'école jurassienne développe déjà de nombreux projets.

Le paradoxe, c'est que ce pas se fera ici au nom du patois : alliance de la tradition et de l'anticipation, un projet digne des ambitions du Jura.

### Une perspective pédagogique

Les moyens employés sont modestes : ce sont ceux mis à disposition des écoles qui souhaitent réaliser des travaux audiovisuels et informatiques. Pas d'appareils professionnels, pas d'équipes lourdes de réalisation, mais des caméras, des enregistreurs, des ordinateurs qui font partie des 5 à 6000 appareils prêtés chaque année par le centre de ressources de l'Institut pédagogique jurassien.

Ceci entraîne certaines faiblesses, quelques défauts. Simultanément, cela présente l'avantage certain de donner envie aux écoliers, étudiants et enseignants de réaliser eux aussi des documents sur leur pays. Des trésors de connaissances sur notre environnement actuel ou passé disparaissent chaque jour. Inciter les enfants à se renseigner, se documenter contribue à sauver une partie de notre histoire.

Par la même occasion, l'école jurassienne accomplit sa tâche d'éducation aux et par les médias : en cherchant des informations, en les triant, en les analysant, en se construisant des connaissances, en s'exprimant, les petits Jurassiens deviennent des citoyens capables de faire vivre le Jura de demain.

### Inciter à chercher, à comprendre, à s'exprimer

Prenons l'exemple de la toponymie. Quand on se promène au *Bambois*, aux *Champois*, que l'on traverse les *Oeuches*, le *Paigre*, la *Grainvie*, est-ce que l'on comprend encore que nos ancêtres parlaient du *bois banal*, des *pâturages*, des *champs de légumes* (le vieux mot français *ouche* a quasiment disparu), du *pâturage maigre*, du *grand chemin* ? Nos ancêtres parlaient une langue très imagée. Elle est devenue

<sup>1</sup> Institut pédagogique jurassien, Haute école pédagogique BEJUNE : formation des enseignants de tous les degrés des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel

<sup>2</sup> Educ : <http://www.educ2006.ch/>

mystérieuse, voire obscure, pour beaucoup de Jurassiens aujourd'hui.

Une base de données, établie par un historien, Jean-Paul Prongué, reprend mille termes de la carte au 50/000. Cette base indique la commune concernée, les coordonnées du lieu et les significations des termes anciens. Quand celle-ci n'est pas vérifiée, les hypothèses sont mentionnées. Ce travail précieux est une invitation à la recherche : autour d'eux, les écoliers découvriront d'autres termes, en chercheront la signification, proposeront des hypothèses. Leurs réflexions alimenteront la base, après vérification par les spécialistes. Pour consulter : [www.educ2006.ch/docav/patois](http://www.educ2006.ch/docav/patois)

Filmer un artisan, enregistrer une diserte grand-maman, jouer une pièce de théâtre, collectionner des histoires drôles ? Les moyens sont là, les canaux de diffusion aussi. Le site Educ<sup>3</sup> diffuse au monde les productions jurassiennes et ceci à un coût des plus modestes grâce à l'enthousiasme et à la passion d'enseignants.

## D'une pierre, au moins deux coups ...

Sur le cdrom des jeux interactifs, présentant des *dialogues*, les *communes jurassiennes*, des *proverbes du pays*, il restait de la place ... À l'instar de Genève, qui a suivi la même réflexion à propos du CD *déclaration fiscale*, nous avons logé à cet endroit une suite de logiciels ouverts, permettant les travaux courants de bureautique et parfaitement libres de droits. Ces logiciels fonctionnent dans toutes les configurations d'exploitation : Windows, Mac, Linux. Quand on se rappelle que les licences de certains logiciels représentent plusieurs millions dépensés chaque année par les écoles suisses, l'opportunité était à saisir. Le Cdrom *Djasans* porte donc à la fois des jeux en patois et des logiciels ouverts.

## Enraciné dans le passé jurassien, mais la tête dans l'avenir

Le projet *Patois, langue et culture* a été réalisé avec des moyens très raisonnables, à la dimension de notre pays. Il est riche d'une multitude de contributions, d'aides bénévoles, de passions. Elles visent toutes à illustrer les trésors de notre région et à stimuler les Jurassiens : leur avenir est dans leurs mains ! Que tous les partenaires du projet soient assurés de la gratitude de ceux qui profiteront de leurs rêves, devenus réalité.

Le coordinateur du projet  
Louis-Joseph Fleury



Joseph Beuret-Frantz : à Saignelégier, MJAH, Musée Jurassien d'Art et d'Histoire, Delémont